

2025-03-27-27 : Attribution de subventions de compensation aux associations de bibliothèques

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :50
Membres présents :39
Pouvoirs :7
Quorum :26
Votants :46
Votes pour :46
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 21/03/2025
Date d'affichage: 10 AVR. 2025

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Muriel NOIROT, Maryline LEZE, Joël ESNAULT, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Antoine MICHEL, Marie-Hélène LEOST, Dominique FOUIN

Pouvoirs :

Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Christian MASSEROT donne pouvoir à Christelle BURON, Maryline LÉZÉ donne pouvoir à Estelle BASTARD, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Dominique MENARD

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-2025-03-27-27-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 59 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération 2024-06-27-34 portant sur la carte unique pour le réseau des bibliothèques ;

VU l'axe 3.3 du Projet de territoire de la CCVHA « Promouvoir une offre culturelle et de loisirs pour tous, en phase notamment avec les attentes d'une population jeune et plus urbaine » ;

VU le plan d'action n°22 « Développer une offre de services responsables répondant aux attentes et besoins des citoyens » de la démarche RSO de la CCVHA ;

VU la délibération 2024-06-27-34 portant sur la carte unique pour le réseau des bibliothèques ;

CONSIDERANT que la gestion de certaines bibliothèques sur le territoire de la CCVHA est assurée par des associations ;

CONSIDERANT qu'il convient d'accorder à ces différentes associations les moyens de gestion nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de ces bibliothèques ;

ENTENDU l'exposé de Madame RIOU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'accorder les subventions suivantes aux associations gérant les bibliothèques ;**

Nom de l'association	Bibliothèque	Subvention
Bibliothèque pour Tous	Bécon Les Granits	650 €
Bibliothèque Communale du Louroux-Béconnais	Le Louroux-Béconnais	755 €
Bibliothèque de Thorigné-Champteussé	Thorigné d'Anjou-Chenillé-Champteussé	335 €
Croc-Lire	Champigné	1121 €
L'Ivre de lecture	Juvardeil	285 €
Bibliothèque Hervé Bazin du Lion d'Angers	Le Lion d'Angers	1280 €
Bibliothèque de Montreuil sur Maine	Montreuil sur Maine	350 €

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-2025-03-1737-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
N° de dossier : 2025-03-1737-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Bibliothèque de Brain sur Longuenée	Brain sur Longuenée	316 €
Bibliothèque L'attire Lire	Châteauneuf sur Sarthe	400 €

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 27 mars 2025
au Lion d'Angers,

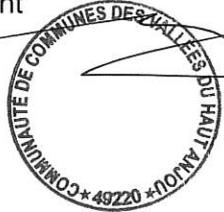
Etienne Glémot

Président

Dominique Ménard

Secrétaire de Séance





Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-2025-03-27-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Centre de traitement : 190425

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contre l'Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.